

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François SALLES.

Présents :

Mmes LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, CAUDIE Christelle, DAUMARD Nadia, MAZEAU Mireille
Ms. SALLES Jean- François, MORENA Jean-Philippe, GARCIA Sébastien, HERMABESSIERE Patrick, RIVIERE Patrice, SABEAU Fabrice, SAINNEVILLE Jean-Marie

Excusées : Mmes CHASTRE Kim, GRANCHER Isabelle, NOILHAC Patricia

Approbation du C.R. du 25 septembre 2020

Le compte-rendu du 25 septembre est approuvé à l'unanimité.

Accessibilité école

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenants qui ont pour objet de modifier le marché initial de « Accessibilité école » confié entre autres aux entreprises CHEZE et FAUCHER.

Montant de l'avenant Chèze : 1 480 € HT

Le montant du marché initial était de 27 193,35 € HT, il sera désormais de 34 316,35 € HT soit 41 179,62 € TTC.

Montant de l'avenant Faucher : 4 728 € HT

Le montant du marché initial était de 51 168,10 € HT, il sera désormais de 57 846,10 € HT soit 69 415,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les avenants proposés et autorise la Maire à signer ces avenants.

Décision modificative FDEE

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur l'absence de crédits au chapitre 2204 du budget 2020.

En conséquence, il propose la modification suivante :

- Dépenses d'investissement, chapitre 20, compte 204 15 82 rajouter la somme de 15 678,47 €
- Dépenses d'investissement, chapitre 23, compte 2315, soustraire la somme de

15 678,47 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte et autorise monsieur le Maire à procéder à cette modification.

Désignation des conseillers pour la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'élire un conseiller municipal et son suppléant pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Sont élus à l'unanimité :

- titulaire : Nadia DAUMARD
- suppléant : Patrick HERMABESSIERE

Autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable de la commune d'Eyrein pour le recouvrement

Vu l'état des Restes à Recouvrer présenté par la Trésorerie de Corrèze, monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre par opposition à tiers détenteur (employeur, banque, CAF ...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres autorise les poursuites.

Matériel du syndicat de la Montane

Monsieur le Maire rappelle :

- la dissolution du syndicat de la Montane
- le rachat d'une partie de son matériel (compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2019)

et propose de se porter acquéreur des biens suivants :

- camion plateau 11 314 € TTC
- plaque vibrante 200 € TTC
- mini pelle sur remorque 800 € TTC
- disqueuse enrobée thermique 200 € TTC

soit un Total de 12 514 € TTC

Proposition acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

Étang de la Chèze

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit des commissions municipales. En conséquence il convient de revoir la composition de la commission « Étang de la Chèze ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la nouvelle composition :

Vice-président : Mme Isabelle GRANCHER

Délégués : M. Sébastien GARCIA, Mmes Mireille MAZEAU et Marie-Thérèse AGNOUX

Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire fait part des observations reçues de la Préfecture afin de procéder à l'élection d'un membre suppléant supplémentaire (2 membres au lieu de 3 composaient la CAO).

Monsieur Fabrice SABEAU est élu membre suppléant à l'unanimité.

Demande de Mme Kim CHASTRE

Après lecture du règlement du P.L.U. de 2014, Monsieur le Maire refuse la demande de procéder à la modification de la parcelle D1066 en terrain constructible.

Planning des prochains Conseils Municipaux

Dates retenues :

- mercredi 18 Novembre 2020
- mercredi 16 Décembre 2020
- mercredi 20 Janvier 2021
- mercredi 17 Février 2021
- mercredi 17 Mars 2021
- mercredi 14 Avril 2021

Questions diverses

Monsieur SAINNEVILLE rapporte les demandes portées à sa connaissance par quelques administrés :

- impossibilité de se promener, de ramasser des champignons, de sortir ses chevaux pendant la période de chasse
- traversée des pistes à toute vitesse par des 4X4 définir
- piste reliant Royères à La Guirande est interdite aux 4X4

Il propose à l'Assemblée de réfléchir à des solutions possibles :

- inviter le Président des chasseurs
- définir des créneaux horaires

Madame DAUMARD précise que la période de chasse est très courte et que le permis de chasse est cher.

La séance est levée à 20 heures.